

Sainte-Anastasie : la pompe à vide

Les boulangers varois ont boudé le second concours de pompes à l'huile organisé à leur intention

LEONARD GRIMALDI, boulanger à Sainte-Anastasie, aurait bien voulu remettre la tradition à l'ordre du jour. C'est pour cela qu'il a organisé, hier, le second concours départemental de pompes à huile. Pas de chance : les professionnels à qui cette manifestation aurait dû être ouverte en priorité ne se sont pas bousculés au portillon. Ils étaient

même moins nombreux que les particuliers. La tradition l'a malgré tout emporté et lors de l'après-midi animé par le groupe « Lei Vendémiaires », de Garéoult et de l'Issole, chacun a pu renouer avec l'art culinaire provençal. On a rappelé la coutume, l'histoire de ce dessert, treizième du nom, qui devrait encore figurer impérativement sur les trois nap-

pes du gros souper, à côté des quatre mendiants que sont les noisettes, les noix, les amandes et les figues sèches. « La coutume voulait, a raconté tante Magali, que chacun porte son dessert ou les ingrédients nécessaires à sa fabrication chez le boulanger. Celui-ci « pastissait » alors ou se bornait à faire cuire ce qui deviendrait, selon les endroits, la fouasse, la fougasse

ou la pompe à huile. Chaque plat devait porter un signe distinctif permettant de l'identifier ». Hier, à l'école maternelle de Sainte-Anastasie, on a essayé de renouer avec l'histoire mais seuls les amoureux du temps passé ont accepté de jouer le jeu. Regroupés autour de Mme Paulette Brun-Raimu, les membres du jury : Mme Broussais, auteur régional ; M. Revol ; tante

Magali, conteuse provençale et auteur ; ont établi le classement suivant : premier prix à M. Feuadent, boulanger à Solliès-Ville ; deuxième prix à M. Place, boulanger aux Arcs ; troisième prix à Mme Figou, domiciliée à Sanary ; prix de la municipalité à Mlle Reboul, domiciliée à Brignoles ; prix de l'authenticité à Mme Violon, domiciliée à Solliès-Ville. G.P.

Ste-Anastasie

Ste-Anastasie

Sainte-Anastasie

A toute pompe...

Le premier prix à M. Fenardent



Membres du jury et organisateurs.

(Photo C.R.)

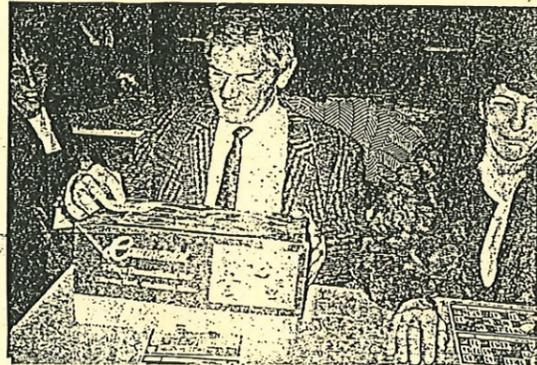
Dans une ambiance provençale générée par le groupe folklorique « Les Vendémiaires » de Garéoult, s'est déroulé le 2^e concours régional de la pompe à l'huile d'olive organisé par M. et Mme Grimaldi, boulangers au village.

Les jurys sous la présidence de Mme Paulette Raimu, Tante Magali (conteuse pro-

vençale), Mme Monique Broussais (écrivain) et M. Pierre Revol (félibre à La Garde), ont attribué le premier prix à M. Fenardent, de Solliès-Ville, 2^e prix à M. Place des Arcs ; le 3^e prix à M. Figou, de Sanary ; le prix de la municipalité à Mme Reboul, de Brignoles et le prix de l'authenticité à Mme Violon de Solliès-Ville.

Au loto des écoles...

Les amateurs ont été nombreux



Plus les participants sont nombreux, plus le bénéfice sera grand.

POUR le premier loto de la saison les amateurs étaient nombreux au rendez-vous donné par l'association des parents d'élèves. Dans une ambiance chaleureuse et familiale, quines et cartons pleins se sont suc-

cédé : jusqu'au super-lot : un sanglier.

Les bénéfices recueillis serviront, dans le cadre du projet des écoles, au reboisement d'un terrain communal, par les enfants.

Bientôt... une nouvelle association

La création d'une association qui aurait pour but d'initier les enfants et les adultes à la danse moderne-jazz à la gym tonic et au karaté, est en projet.

Les personnes qui ont eu cette initiative se tiendront à la disposition du public pour toutes informations et renseignements, et prendront les candidatures pour la constitution du bureau du club, au cours de la réunion qui aura lieu le samedi 19 janvier, à 18 heures, à l'école maternelle de Sainte-Anastasie.

Attention aux intempéries

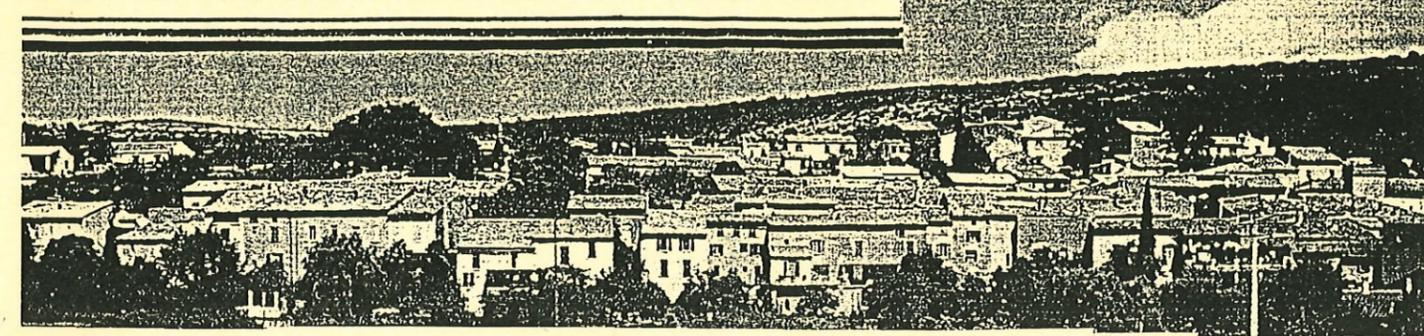
Avant la pluie d'hiver, l'hiver était arrivé avec ses méfaits. Ainsi, le gel avait-il fait éclater une conduite d'eau rue des Poilus.

Par mesure de sécurité, et même si le temps s'est radouci, les habitants doivent contrôler la protection de leurs compteurs.



l'équipe de la S.E.E.R.C. au travail.

Sainte-Anastasie



DEPARTEMENT DU VAR

N° 19. DECEMBRE 1990

BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE

L'année 1990 s'achève mais rien vraiment ne cesse. Cependant, c'est toujours un nouveau départ que nous pensons prendre, c'est là l'instant magique où nous pouvons, par la simple force dérisoire de nos espoirs, infléchir le cours de nos existences et de celles de ceux qui nous sont proche.

En vous présentant au nom du Conseil Municipal et du personnel de la commune mes vœux très sincères de bonheur, de santé et de réussite, je voudrais qu'aucun de vous n'y décèle la convention ni l'usage.

C'est avec cordialité que nous espérons la satisfaction de vos besoins, l'accomplissement de vos projets mais aussi certainement la réalisation de vos rêves.

Pour STE ANASTASIE, pour notre village, formons le vœu de voir se poursuivre les améliorations matérielles déjà entreprises et de s'affirmer plus encore les liens conviviaux qui sont les nôtres. A cela, le Conseil Municipal s'attachera avec persévérance et la volonté sans faille d'être toujours à votre écoute.

Enfin, en ces jours de fête et de joie pour beaucoup, accordons nos pensées à ceux d'entre nous qui souffrent dans leur corps ou dans leurs affections.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.

Jean-Pierre MORIN

Ste-Anastasie

Téléthon.— Dans le canton, Sainte-Anastasie n'a pas failli à sa participation. Tout d'abord le 8 décembre, la municipalité a organisé un apéritif à la maternelle.

Le lendemain, la section des randonneurs pédestres a participé, à une marche relais ouverte à tous de Garéoult à Ste-Anastasie.

Nous vous présentons les vaillants marcheurs

autour du pot de l'amitié place des Prés de Naples.

L'éclairage public.— En ces jours de fin d'année, les services de l'entreprise « Pothonnier » responsable du réseau d'éclairage, nous garnissent les rues de guirlandes féériques pour les fêtes de Noël.

Nous vous présentons les ouvriers en plein travail.

PLATRIER TRADITIONNEL
TOUS TRAVAUX INTERIEUR

DANIEL TOSELLO

31 RUE NOTRE DAME
83.136 Ste ANASTASIE
TEL. 94.866184

RESTAURANT PIZZERIA

"LA GUINGUETTE"

TEL. 94.722367

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. MORIN, CUENOT, DEHAYE, MACHET, LALANDEC, BROSSAUD, RAYNAUD, ABELLO, CORBIER, FORISSIER, REMY, ISIRIA, MMES LAURENT, BOCOQUET.
ETAIT ABSENT : M. TOSELLO donne pouvoir à M. MORIN.

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions : Office Municipal, Cigales
2. Indemnité du Receveur Municipal
3. Montant de la participation communale aux frais de téléphone des écoles et du garde
4. Demande d'acquisition de poteaux d'incendie
5. Stationnement des caravanes
6. Ordures Ménagères
7. Téléthon (Les Varois vers Les Autres)
8. P.O.S.
9. Révision du budget
10. Chemins communaux (programme 91)
11. Ecole de musique
12. Salle polyvalente
13. Réévaluation cadastrale.

1. SUBVENTIONS.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer aux associations désignées ci-dessous les subventions suivantes :
Office Municipal de la Culture 10 000 F
Club des Cigales..... 5 000 F
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Le Maire, vu les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par M. BOCOQUILLON Patrick, Inspecteur du Trésor, Receveur Municipal, propose de lui allouer, à compter de l'exercice 1990, la dite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, selon un décompte établi annuellement par ses soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années. Le Conseil Municipal, oui l'exposé du maire, décide d'allouer à M. BOCOQUILLON Patrick l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité à concurrence de 11/12 : 2398 F 92. Même délibération pour M. LAMOTTE Jean-Marie qui a quitté ses fonctions en janvier à concurrence de 1/12 : 218 F 08.

3. MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TELEPHONE DES ECOLES ET DU GARDE.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation de la participation communale aux frais de téléphone des services suivants : école primaire, école maternelle, garde municipal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que la commune acquittera les consommations téléphoniques des services ci-dessus désignés pour un montant bimestriel de 200 F. L'abonnement ne sera pas inclus dans cette somme.

4. DEMANDE D'ACQUISITION DE POTEAUX D'INCENDIE.

Le Conseil Municipal demande à M. le Président du Conseil Général du VAR de bien vouloir attribuer à la commune de STE ANASTASIE qui en deviendra propriétaire au titre du programme départemental de défense des forêts contre les incendies 1990 :

10 poteaux d'incendie à implanter sur le territoire de la commune suivant les plans joints.

La Commune de STE ANASTASIE s'engage à en accepter la participation financière de 10 %, et à en assurer l'entretien et la pérennité. Les crédits nécessaires étant en place au budget communal 1991.

5. STATIONNEMENT DES CARAVANES.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère une pratique courante d'acquérir un terrain non aménagé en zone inconstructible et d'y pratiquer le camping en caravane. Cette prolifération de véhicules perdant rapidement tout caractère de mobilité véritable (jardinetts, clôtures sommaires, mobiliers hétéroclites) met gravement en péril la salubrité publique.

La préservation du caractère agricole, des paysages ainsi que la sécurité des personnes face notamment aux risques d'incendie constituent enfin un grave sujet d'inquiétude pour le Conseil Municipal. Le Maire rappelle par ailleurs que la commune de STE ANASTASIE dispose d'un camping caravaning de 130 places. En conséquence et en application de l'article R 443 du Code de l'Urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à M. le Président de la Commission Départementale de l'Action Touristique de bien vouloir émettre un avis sur sa proposition d'interdiction des campings et du stationnement des caravanes dans le périmètre des zones NC (agricoles) et ND (vertes) de la commune défini par le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 13/11/87.

6. ORDURES MENAGERES.

Actuellement la commune perçoit par l'intermédiaire des services fiscaux une "taxe d'enlèvement des ordures ménagères". Le produit de cette taxe couvre environ 50 % des dépenses réelles de ce service. Le reliquat est financé par le budget général de la commune. Le Maire rappelle que cette taxe n'est pas calculée en fonction du service rendu, mais au prorata de la valeur des immeubles, ce qui provoque des écarts considérables entre les redevables, allant dans certains cas jusqu'à 500 %. Pour ces raisons il indique que ce sujet est à l'ordre du jour ceci afin d'informer le conseil et de lui demander de se prononcer prochainement sur l'éventualité de substituer à cette taxe une "redevance". M. Robert DEHAYE, adjoint au maire, chargé du budget présente au Conseil Municipal une simulation qui devrait permettre d'équilibrer par étape cet important poste budgétaire. Son adoption se traduirait : par une réduction progressive du déficit budgétaire de ce service ; par la répartition entre les bénéficiaires du service de son coût global, de façon plus équitable que ne le fait la taxe, par l'institution d'une redevance annuelle d'un montant unitaire par ménage. Pour le camping le montant de la redevance serait calculé en appliquant au montant de la redevance foyer, un coefficient résultant de la conversion du nombre d'emplacements en un nombre inférieur "d'unités foyer" qui tiendrait compte du taux d'occupation annuel des dits emplacements. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera proposée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Le 30 novembre la commission se réunissait à la mairie pour y débattre d'un ordre du jour particulièrement sensible.

- I Le projet d'utilisation de la salle polyvalente.
- II Le mode d'attribution des subventions communales.
- III Programme des activités associatives.
- IV L'élection d'un représentant associatif au sein de l'Office Municipal de la Culture.

I Il est tout d'abord rappelé que la salle polyvalente est classée au plan de la sécurité en 4ème catégorie, ce qui (sans entrer dans les détails) correspond à une fréquentation maximum autorisée de une personne pour 4 mètres carrés. Compte tenu de cela, le maire propose que la grande salle soit réservée aux activités sportives, tandis que la petite salle servirait aux activités telles que réunion, conférence, spectacle...
Accord de la commission.

Règles d'attribution des locaux :

- La grande salle serait affectée en priorité aux associations du village et, en tout cas, pour les occupations sportives après avis de la commission.

- La petite salle serait attribuée par la mairie en tenant compte des principes de "préférence communale". L'Office Municipal de la Culture serait éventuellement consulté.

Monsieur Aristide JURAVER, Directeur Sportif, présente un projet de règlement d'utilisation de la salle de sport. Celui-ci est adopté dans ses grandes lignes et sera soumis prochainement au conseil municipal. M. JURAVER explique les modalités d'établissement des futurs plannings.
Accord de la commission.

III Programme d'activités associatives.

M. JURAVER indique qu'en 1991, les Boucles de l'Issole se dérouleront le 20 juillet.

IV M. Claude GUITTON est élu à l'unanimité représentant des associations au sein de l'Office Municipal de la Culture.



Certains téléspectateurs de STE ANASTASIE ont manifesté le désir de connaître les numéros des canaux de télévision susceptibles d'être reçus à STE ANASTASIE particulièrement pour le réglage de leur magnétoscope. Nous vous donnons ci-dessous les possibilités de captage depuis les relais de La Loube, Notre Dame des Anges et le Pic de l'Ours, sous réserve que les antennes soient orientées dans la direction correspondante. Vous remarquerez que seul le Pic de l'Ours vous permet de recevoir la 5 et la 6 si le signal arrive assez bien chez vous, c'est à dire si vous n'êtes pas gênés par une colline entre le relais et votre domicile.

CHAINES	LOUBE CANAL	N.D. des ANGES CANAL	PIC de L'OURS CANAL
1	21	46	25
2	34	43	28
3	31	40	22
4	37	56	10
5	-	-	36
6	-	-	39

CE N'EST QU'UN AU REVOIR

Les élus et les employés municipaux réunis à la mairie le 30 novembre ont fêté le départ de leur ami Christophe CHAUSSE appelé sous les drapeaux. Christophe est depuis novembre 1987 employé à la mairie au service entretien, il est estimé de tous pour sa gentillesse, sa serviabilité et la qualité de son travail. Souhaitons qu'il réintègre la mairie à la fin de son service.



RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL. 94.722367

PEINTURE MICHEL TORRENTE

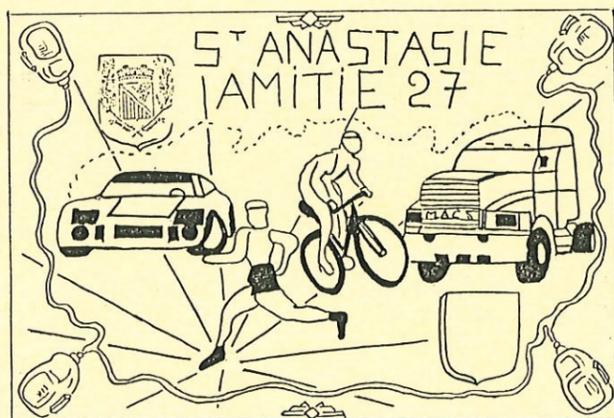
QUARTIER CANDY
ROUTE DE NAPLE
94.867776

CLUB AMITIE 27

La réunion du bureau du "Club Amitié 27" s'est tenue à l'école maternelle le samedi 8 novembre, en présence de M. MORIN, Maire, et les membres du bureau : M. Jean COLOMBET, Président Fondateur, M. Jean-Louis CREDI, Président, M. Etienne NEHME, Vice Président (démissionnaire), M. Michel FORISSIER, Trésorier, M. Jacques MACHET, Relations Publiques, Mme Sandrine DEMARGEOT, Mme Pierrette NEHME, M. Vincent SOFIA, M. Laurent LUSSIO, M. Jean-Jacques GUIGNIER.

Le Président a fait une rétrospective des activités passées en matière d'assistance (Boucles de l'Issolle, Lotos Radiocommandés etc...) et a décidé qu'une nouvelle réunion aura lieu courant janvier en préparation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.



LES LOTOS

Le loto organisé par l'association des parents d'élèves a obtenu un grand succès. La salle du préau de l'école maternelle s'est avérée presque trop petite pour recevoir le nombreux public venu tenter sa chance. Le super lot, un sanglier, a été gagné par Mme BAUDELET.

Le loto du Comité des Fêtes qui se déroulait simultanément au Bar des Amis et à l'école maternelle relié par radio a attiré de nombreux participants. Le super lot a été gagné par Melle Patricia FORISSIER.

Le Comité des Fêtes de STE ANASTASIE vous souhaite d'heureuses fêtes et une bonne année 1991. L'assemblée générale aura lieu la 2ème quinzaine de janvier 1991. Nous vous attendons nombreux.

LE PRESIDENT

MARCHAND DE BIENS
INSTALLE AU VILLAGE
CHERCHE TERRAINS
CABANONS. MAISONS
TOUTES TRANSACTIONS

GERARD EPPSTEIN
TEL. 94.866205

DANSE. GYM TONIC. KARATE BIENTOT A Ste ANASTASIE



En vue de la création d'une association couvrant les activités précitées qui aurait pour but d'initier les enfants et les adultes à la danse moderne, au jazz, à la gym-tonic et au karaté. Les créateurs du projet se tiendront à la disposition du public pour toute information et renseignement et prendront les candidatures pour la constitution du bureau du club au cours de la réunion qui aura lieu le samedi 19 janvier 1991 à 18 heures à l'école maternelle de STE ANASTASIE.

CLUB DES CIGALES

Par une belle journée froide mais ensoleillée, notre club a terminé la "saison 90" en beauté. A quelques kilomètres de chez nous, nous avons découvert quelques merveilles artistiques au cours d'une visite commentée avec compétence chez nos voisins de la commune du VAL.

Il serait trop long de retracer ici tout ce que nous avons vu, mais nous vous conseillons vivement d'y aller, pour cela prenez contact avec le santonnier M. DANLINE. La promenade a continué au Domaine de Fontainebleau, tout près de MONIFORT, dans un cadre très vert qui ne manque pas d'eau ; nous avons admiré une "bastide" authentique, vieille de trois siècles, entièrement rénovée. Accueil sympathique, dégustation de bons vins des côtes varois... Et en route pour BRAS, au "Relais des Routes", auberge située elle aussi dans un cadre typiquement varois très bien aménagé.

Très bon accueil, excellent repas finement cuisiné et naturellement rien de tel que quelques danses pour digérer en s'amusant.

Ainsi se termine une année exceptionnelle pour les "Cigales". Mais déjà nous préparons l'année 1991. Nous espérons et souhaitons vivement pouvoir organiser notre assemblée générale fin janvier dans la nouvelle salle polyvalente. Nous vous présenterons le programme des sorties envisagées pour cette 4ème saison de notre club. En attendant ce jour encore lointain, nous vous informons, qu'en accord avec notre conseil d'administration, la cotisation 91 reste fixée à 60 F par personne, donc sans augmentation.

Si vous désirez renouveler votre adhésion vous pouvez régler votre cotisation dès maintenant auprès des membres du bureau que vous connaissez.

Vous pouvez aussi venir jusqu'au siège les lundi, mardi, et jeudi après midi où vous trouverez toujours une personne membre du bureau et un sourire ! pour vous remercier de rester fidèle au club.

A tous nos amis et tous nos adhérents nous souhaitons une bonne fin d'année et présentons nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année très proche.

JO FADDA

- Entretien de la voirie.
- Travaux divers dans les écoles.
- Travaux d'électricité dans les locaux de la mairie.
- Epandage de tout-venant sur le chemin du Gaou de Vie (travail inachevé en raison du mauvais temps) ; ce chemin pourra être emprunté dans de bonnes conditions, à la place du chemin de la Rouquette, par ceux qui se rendent dans les quartiers de la Grande Vigne, de Terre Longue, de Trumian.
- Epandage de tout-venant sur le chemin communal traversant l'ancienne décharge.
- Préparation du bétonnage sur 40 mètres du chemin de la Grande Vigne (travail arrêté à cause du gel).
- Ramassage des monstres. Ce ramassage a exigé, ce mois-ci, 2 jours et demi de travail contre une journée et demie les mois précédents.
- Raccordement du local des Cigales au réseau d'assainissement.
- Réfection du trottoir rue A. Daudet.
- Installation des motifs décoratifs lumineux dans le village pour la durée des festivités.
- Démontage de l'abri-bus rue du Général de Gaulle.

SUBVENTIONS COMMUNALES

La commission retient les dispositions suivantes qui seront présentées au conseil municipal.

1. Les demandes de subvention devront être déposées à la mairie avant le 15 janvier. Elles seront accompagnées :
 - du bilan et des pièces comptables de l'exercice écoulé,
 - du budget prévisionnel pour le nouvel exercice.
2. Après examen de recevabilité, ces demandes seront présentées pour avis, à la commission.
3. L'avis de la commission sera présenté par le maire au conseil municipal pour décision.

NOTA : une procédure simplifiée sera appliquée aux petits clubs ne prétendant qu'à des subventions d'un montant maximum de 1000 F.

Attention au feu !

Propriétaires, Résidents, ...
pour sauvegarder la forêt
pour protéger votre maison

débroussailliez

AVANT LE 15 MARS

En prévision de chutes de neige ou de formation de verglas, la mairie avait procédé l'an dernier à l'achat de pneus "neige" pour équiper le camion municipal et à la constitution d'un stock de sel. Dans la nuit du lundi au mardi 11 décembre, la neige s'est mise à tomber en abondance, entraînant des difficultés de circulation dans la commune.

Dès le matin, les endroits les plus vulnérables étaient reconnus par le Maire et la station météorologique du Cannet contactée. Les opérations de salage commençaient aussitôt dans le village et les écarts, de façon à maintenir les chemins ouverts à la circulation. L'entreprise de terrassement de Michel CODONNEL s'est mise gracieusement à la disposition de la mairie pour aider, avec son gros matériel, l'équipe municipale dans sa tâche. Nous apprécions ce geste et remercions Michel.

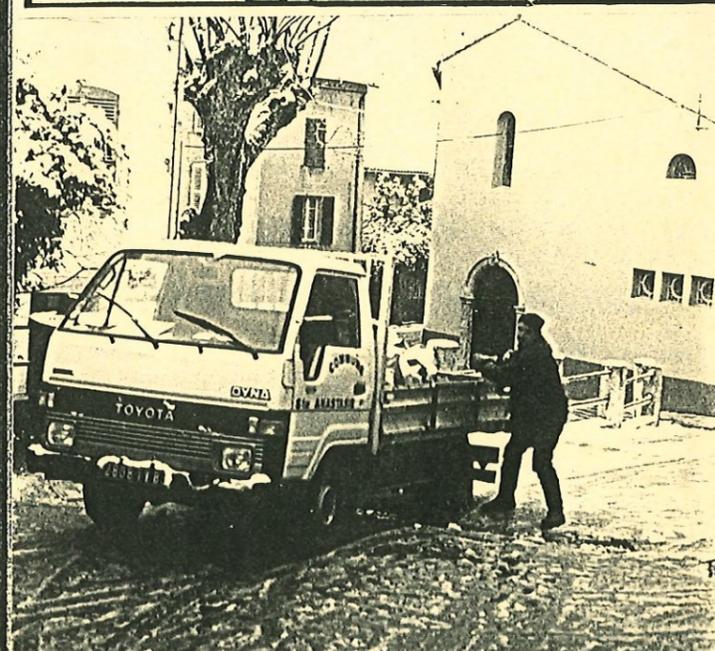


La Vidaresse***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

☎ : 9472-2175



Elle eut lieu le 4 décembre à 18 h 30, dans un restaurant fort sympathique de MEOUNES.

Il fut souligné dès le début de cette réunion que le nombre des randonneurs augmente chaque année (48 actuellement contre 37 il y a un an). Les membres de l'association se répartissent essentiellement entre les 3 communes de SIE ANASTASIE, GAREOULT, FORCAIQUEIRET. Le trésorier présenta ensuite le bilan pour l'année 1990 et remercia la mairie de SIE ANASTASIE de la subvention accordée pour 1990.

Le voyage dans le Queiras, qui a eu lieu en juin dernier, fut ensuite évoqué à l'aide de films sensationnels. Puis quelques projets proposés : sortie dans le Verdon en avril prochain, voyage de fin d'année (adopté) : quelques jours dans une région assez proche ex : Aveyron, Ardèche ou Drôme).

Enfin il fut procédé à l'élection du conseil d'administration et du bureau. Tous les membres en furent réélus, à savoir :

Président : Marie LAURENT ; Vice Président : Guy ROLLIER
Secrétaire : Nicole GUEGAN ; Trésorier : Olivier SOCCOL.
Pour tous renseignements sur ce club, s'adresser au 94.72.21.19. (Mairie de SIE ANASTASIE), ou au 94.72.24.34. (Mme LAURENT), ou au 94.04.82.29. (M. G. ROLLIER).

Le 17 novembre, le Maire assisté de Mme TORRENTE, secrétaire, a célébré le mariage de notre sympathique infirmière Odile PUCHEU avec M. Jean-Pierre GOMEZ, plaquiste à SIE ANASTASIE.
Nous présentons au nouveau couple nos vœux de bonheur et de réussite.



OFFICE RELIGIEUX DE NOEL

Nuit de Noël : 24 décembre à 19 H 30 messe à SIE ANASTASIE.

Confessions à SIE ANASTASIE le samedi 22 décembre de 16 H 30 à 18 H.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans les bulletins municipaux d'octobre et de novembre nous vous informions que LES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE seraient périmées à partir du 31 décembre. Les parents des élèves fréquentant les établissements scolaires de BRIGNOLES et de GAREOULT doivent en conséquence acquitter le MONTANT DE 240 F par enfant (pour la période du 1 janvier au 1 juillet 1991). Ces participations familiales devaient être régularisées avant le 15 décembre.

Nous demandons aux retardataires D'EFFECUER CES REGLEMENTS AVANT LE 31 DECEMBRE 1990.

TELETHON

L'Association "Les Varois vers les Autres" remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite du téléthon 1990 (mairie, associations, particuliers).



NOEL ET LES ENFANTS

Le 18 décembre :

- spectacle pour les enfants des écoles
- goûter et cadeaux pour les enfants de l'école primaire.

Le 20 décembre :

- repas de Noël au restaurant scolaire pour les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire
- goûter pour les enfants de l'école maternelle puis arbre de Noël (jouets).

Le 22 décembre :

Loto de l'Amicale Bouliste "en duplex" au Bar des Amis et à l'école maternelle.

ANCIENNE DECHARGE

L'acte de vente de l'ancienne décharge municipale de Vallon Caou a été signé par le Maire vendredi 7 décembre. L'acquéreur en est l'Agence "Provence Immobilier" de ROCBARON qui dispose de 6 mois à compter de cette date pour procéder à l'évacuation des déchets de manière à retrouver le sol naturel.

Une clause particulière prévoit une pénalité de 5000 F par mois de retard dans l'exécution des travaux. Cette opération terminée, il sera enfin possible de programmer la réfection totale du chemin de Bertrand Marin.

RESTAURANT
BAR DES AMIS
RUE NOTRE DAME
TEL 94.722185

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

7. TELETHON (LES VAROIS VERS LES AUTRES).

Mme LAURENT, adjointe, expose au Conseil Municipal que des manifestations sont organisées dans le canton à l'initiative des "Varois vers Les Autres" ayant pour but de recueillir des fonds qui s'ajoutent au budget préviset destinés à favoriser la lutte contre la myopathie. Cette campagne existant au plan national a lieu du vendredi 7 décembre à 18 H au samedi 8 décembre à minuit. Pour SIE ANASTASIE nous avons pensé :

1. à un apéritif offert par la mairie à tous les habitants à qui il serait demandé une certaine somme qui sera destinée intégralement à la lutte contre la myopathie. A cet apéritif pourraient contribuer toutes les personnes volontaires (confection pizzas, gâteaux salés ou sucrés etc...)
2. A la réalisation de dessins par les enfants des écoles (1 dessin par enfant) qui pourraient être vendus. Il est certain que toutes les initiatives seront acceptées, pourvu qu'elles soient assumées par les personnes qui les proposent (manifestations sportives ou autres). La règle adoptée dans le canton est celle-ci : chaque participant contribue à raison de 5 F par personne. Les spectateurs et sympathisants font dons et promesses de dons selon leur désir. Le soutien de la commune est acquis. Les décisions pratiques seront prises lors de la réunion de la commission extra-municipale des sports et loisirs qui aura lieu le 30 novembre prochain. La commune ne prendra pas en ce domaine d'autres initiatives en laissant toute liberté au mouvement associatif.

8. P.O.S. (REVISION).

A l'issue de la dernière réunion de travail avec nos partenaires (D.D.E., D.D.A., Chambre Agricole, Chambre de Commerce...) le dossier du P.O.S. arrive à un stade où il est possible de dégager les résultats aujourd'hui espérés par rapport aux objectifs initiaux de la commune.

M. CUENOT, 1er adjoint, chargé de l'urbanisme présente cette situation :

1. l'unité constructible en zone Nb serait uniformisée
2. les secteurs à urbaniser seraient accordés à proximité du village dans le cadre de zones NA impliquant une prise en charge totale de l'aménagement collectif par les propriétaires ou leurs aménageurs (Z.A.C).

Des discussions techniques sur ce sujet sont actuellement poursuivies. Il semble logique d'espérer l'achèvement de cette procédure en 1991.

9. REVISION DU BUDGET.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit donner son avis sur tous les investissements, les projets (urbanisme, matériel) pour 1991. Tout doit être prêt pour le début de l'année.

10. CHEMINS COMMUNAUX 1991.

Le Maire propose au Conseil Municipal, après avis de la commission de l'urbanisme, l'avant projet 1991 des travaux de voirie communale :

1. Village : Impasse Doumarguin 80 mètres, réfection de la rue de la Calade, rue des Poilus (+placette), d'une partie de la rue 50 mètres, retouches ponctuelles dans les rues.
 2. Vallon de Gueirol 200 m à partir du chemin de Bellevue
 3. Chemin de Bellevue, réfection sur environ 250m.
- Accord du Conseil Municipal de soumettre cette liste à la D.D.E pour étude technique et évaluation du projet.

11. ECOLE DE MUSIQUE.

Le Maire présente un projet proposé par le Pays Brignolais (SIVOM) Principe : chaque commune intéressée disposerait des instruments nécessaires, des professeurs etc... L'investissement serait basé sur le nombre d'habitants, le fonctionnement sur le nombre de personnes fréquentant l'école. Chaque commune doit remplir une fiche précisant ses désirs, ce qu'elle possède jusque là. Ce dossier est suivi par Mme LAURENT, adjointe.

12. SALLE POLYVALENTE.

Les travaux se poursuivent au rythme prévu. L'achèvement est programmé pour la fin de l'année. Compte tenu des impératifs de sécurité (classement de l'établissement destiné à recevoir du public) la mise en service est envisagée pour début février 1991.

13. REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES.

Le ministère des finances vient de nous informer que la direction générale des impôts va procéder à une révision générale des évaluations cadastrales. Les évaluations actuelles remontent à vingt ou trente ans, elles ne correspondent plus aux réalités économiques de notre époque. Les services du cadastre procéderont donc à un reclassement des biens dans de nouvelles catégories dont les tarifs seront modifiés. Il s'agit en fait d'un projet de nouvelles répartitions entre les contribuables.

Les finances communales n'en seront pas modifiées (ni à la hausse, ni à la baisse). A l'échelon de notre commune cependant le rôle de commission communale des impôts directs en sera réactualisé et revalorisé.

DISTINCTION



Par décret du 7 novembre 1990, la médaille Militaire vient d'être décernée à M. Pierre LALANDEC, Conseiller Municipal de SIE ANASTASIE. Nous apprenons cette nouvelle avec plaisir, cette décoration venant récompenser 22 ans de services militaires accomplis en qualité de marin et sous-officier

de la gendarmerie. Toujours au service de la marine, l'intéressé poursuit à titre civil une carrière bien remplie à la BAM de CUERS etc... Nous lui adressons nos plus amicales félicitations.

VOUS VOULEZ VENDRE
ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
PATRICK LEPAGE
Tel. 94.722369
SAINTE ANASTASIE
AGENCE E.P.I.
Tel. 94.483574